



### La Lettre d'information de l'UFICT-CGT Reims

#### **DIALOGUE SOCIAL**

##### **Les décisions unilatérales !**

Le dialogue social est, selon Mme La Maire, un élément essentiel de son action.

Cela a été répété lors des assemblées des personnels relevant de la Ville, de la CAR et des Etablissements en dépendant.

Lors du CTP du 5 mai dernier, par sa présence, mais surtout par ses propos elle disait souhaiter accorder beaucoup d'importance à la vie des organisations syndicales et améliorer le dialogue social.

BANCO ! Avons-nous dit, même si nous avons précisé que nous serons vigilants et sûrement pas prêts à accepter n'importe quoi.

Nous ne pensions pas si bien dire puisque le CTP (dont il était dit dans la campagne qu'il ne serait plus une chambre d'enregistrement) est déjà largement bafoué.

Si dialogue social il y a, il se déroule au travers de la presse locale.

Nous ne retiendrons que 2 exemples significatifs :

- la mise en place d'un service d'accueil dans les écoles le matin à la rentrée
- les mariages le samedi après-midi

Voilà 2 décisions pour lesquelles on nous dit qu'elles s'inscrivent dans la rupture politique !

Certes, nous pouvons comprendre la volonté politique de respecter des engagements de campagne, mais cela ne peut se faire à bon compte sur le dos des personnels

Dans le 1<sup>er</sup> cas cela frise la provocation indécente : 2 CTP ont déjà eu lieu et aucun n'a été saisi de ce dossier ; ce sera chose faite le 1<sup>er</sup> juillet (pour régularisation probablement !). Le mieux, c'est que quasiment tous les tenants et aboutissants sont étalés dans la presse locale écrite et parlée (l'UNION, l'Hebdo du Vendredi, VRI et France Bleu – excusez du peu !) Le pire c'est que le jour même du dernier CTP (12 juin), l'Adjoint à l'Education récidivait dans la presse !

Sur ce dossier, la finalité d'accueil des enfants peut sembler louable, même si il y aurait des raisons de

s'inquiéter sur la longueur des journées des enfants (mais nous laisserons cela aux spécialistes). Par contre, il ne nous semble pas admissible en l'état de laisser les ATSEM être transformées en agents d'animation au mépris de leur statut et des règles même d'accueil des enfants dans un centre d'accueil ! L'argument fatal serait la décision gouvernementale de supprimer l'école le samedi matin, ce qui faciliterait la mise en place de ce service d'accueil, qui selon la volonté gouvernementale pourra servir les jours de grève des enseignants.

Voilà une décision locale pour le moins confuse et sur laquelle nous espérons qu'elle ne sera pas l'affichage d'un double langage !

Le 2<sup>ème</sup> cas n'est pas non plus exempt de critiques. La décision politique est prise pour une mise en place à la rentrée. Là aussi, il peut être considéré que ce serait un plus pour les futurs mariés (ou pacsés) mais c'est une nouvelle fois sans concertation et sur le dos des personnels. Pour se donner bonne conscience, il sera inscrit au CTP du 1<sup>er</sup> juillet.

Toutes les modalités sont déjà arrêtées (voir la note de Bureau Municipal du 9 juin) et les 30 adjoints administratifs de l'Etat Civil sont déjà avertis qu'ils travailleront (certes par roulement) les samedis après-midi. La note précise également que les cadres A et B travailleront sans rémunération ! Il est même affirmé qu'une rémunération en heures supplémentaires « ne peut intervenir ».

Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation ; ce n'est qu'une pratique locale qui interdit cette possibilité d'ailleurs aujourd'hui élargie avec le fait que des IHTS peuvent être désormais payées sans plafond d'indice !

Nous avons donc des raisons d'être mécontents et de douter d'une volonté réelle de dialogue social.

Nous entendons peser sur ces dossiers et agir pour préserver les droits des personnels qui, n'en déplaise à certains élus, ne sont pas des personnels communaux (sans statut) mais des fonctionnaires territoriaux avec des devoirs et des droits !

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions !

## **REVENONS SUR NOS PRINCIPALES REVENDEICATIONS portées par l'ensemble des syndicats CGT VILLE, CAR, CCAS, Caisse des Ecoles Publiques**

*Par un tract largement distribué à l'entrée des assemblées des personnels des 4 et 6 juin, la Coordination CGT des syndicats des services publics rémois les a rappelées.*

### **1/ L'augmentation du Régime indemnitaire, en priorité des catégories C et réajustement toutes filières confondues :**

Ce dossier est évidemment un dossier lourd qui à notre sens doit prioriser les bas salaires en urgence, mais nous entendons négocier sa globalité et sous ses différentes facettes. En effet, nous souhaitons un accord global avec la Municipalité sur la durée du mandat portant tant sur du RI direct ou du RI indirect (cotisation mutuelle, frais de transport, etc....)

### **2/ La résorption de l'emploi précaire :**

Trop de personnels sont maintenus dans des situations inconfortables, sans avenir et précaires. Nous souhaitons là aussi un plan de régularisation et d'intégration réelle. Nous ne cautionnerons pas le discours qui consisterait à dire « C'est pas nous, c'est le gouvernement ! ». L'exemple en cours avec la fin des CAE décrété effectivement par le gouvernement met simplement en évidence une nouvelle fois le double discours politique général d'une part, et la volonté de maintenir dans la précarité des agents dont les missions sont pourtant indispensables au service public et à son fonctionnement !

### **3/ La participation de l'employeur à la cotisation mutuelle :**

Il s'agit d'un engagement de la campagne du « Nouveau Reims » écrit aux syndicats CGT et UFICT ; c'est aujourd'hui une nécessité ; beaucoup de collègues ne peuvent plus se payer une mutuelle et les remboursements successifs des médicaments font peser sur eux une charge de plus en plus lourde qui les conduit à ne plus se soigner correctement.

Ces revendications ne sont évidemment pas les seules, mais elles sont incontournables en l'état actuel.

Déjà, à l'examen d'un certain nombre de situations, nous avons pu constater des distorsions quant au respect simple des textes et nous entendons bien faire en sorte que les personnels lésés soient rétablis dans leur droit : c'est le cas de la NBI « Accueil du public » mais aussi du Régime indemnitaire d'agents de la catégorie C qui n'a pas suivi certains reclassements.

## **Le décret sur la GIPA**

**Décret no 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat**

Ce décret renouvelle sous un autre nom le versement d'une indemnité de sommet de grade.

Si nous considérons que ce n'est qu'une prime et que cela ne règle en rien la situation des rémunérations et de la perte de pouvoir d'achat, son instauration met en exergue la reconnaissance, au moins partielle, que ce sont bien les politiques salariales et indiciaires menées depuis des années qui ont créé cette situation et qu'il convient d'y remédier sur le fond.

Nous demandons donc son application au bénéfice des personnels concernés (le décret précise qu'il prend effet au 21 février 2008).

Vous pourrez trouver tous les éléments relatifs à ce décret, à notre position et au **calcul de la GIPA** à l'adresse internet suivante :

<http://www.ufictcgt-reims.net/statut.htm#GIPA>

**Se syndiquer à l'UFICT-CGT, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix.**

C'est aussi un droit statutaire et constitutionnel

**Je souhaite** me syndiquer ou prendre contact. : voir sur notre site internet



<http://www.ufictcgt-reims.net/adhesion.htm>

ou simplement par courriel

[ufict-cgt.reims@numericable.fr](mailto:ufict-cgt.reims@numericable.fr)

## **Le trait d'humeur de la semaine**

A la lecture de l'ordre du jour du CTP du 1er juillet prochain, nous avons appris une très bonne nouvelle.

La Municipalité semble en effet avoir parfaitement compris la nécessité d'augmenter les salaires des agents puisque les ...administrateurs (!!!) vont bénéficier d'une revalorisation de leur régime indemnitaire.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette amélioration du pouvoir d'achat des agents concernés il reste à espérer qu'une décision similaire sera également bientôt prise pour nos collègues de la catégorie C qui à première vue semblaient davantage prioritaires...

L'augmentation des prix dans tous les domaines (alimentation, loyer, assurances, essence...) en fait désormais une urgente nécessité.